

L'an deux mil dix neuf, le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Valérie CHAMBON, Nathalie REVERDY, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Sonia RAIMBAULT

Mrs Gérard LEGER, Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Olivier EGEA, Jean-Luc RAIMBAULT, Jean-Claude DERBIER

Absents excusés : Mrs David CENDRIÉ et Patrick DOUCET

Monsieur Yann RAIMBAULT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 octobre est approuvé.

PROJET D'AMENAGEMENT SECURITAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de retenir le projet de création de plateaux surélevés avec suppression de la chicane existante sur la route de Menetou-Ratel, ainsi que l'estimatif des travaux et le plan de financement suivant :

Travaux d'aménagement sécuritaire	24 490.00 €
TOTAL OPERATION H.T	24 490.00 €
TVA 20 %	4 898.00 €
TOTAL OPERATION T.T.C :	29 388.00 €

Suite à plusieurs accidents intervenus sur cette route, ce projet d'aménagement sécuritaire est devenu nécessaire pour limiter la vitesse en entrée d'agglomération.

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la DETR (rubrique 72 des opérations éligibles pour un taux de 40 % maximum). Le conseil syndical décide donc de solliciter le soutien financier de l'Etat.

Le financement de cette opération sera le suivant :

- Subvention Etat	9 796.00 €	40.0 %
- Apport communal	14 694.00 €	60.0 %
TOTAL FINANCEMENT H.T	24 490.00 €	
TVA 20 %	4 898.00 €	
TOTAL FINANCEMENT T.T.C :	29 388.00 €	

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter les instances concernées pour la demande de subvention et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2020 BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables des M14 et M49,

Vu le budget primitif communal de l'exercice 2019 adopté par délibération n°2019_011 du conseil municipal du 18 mars 2019,

Vu le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2019 adopté par délibération n°2019_006 du conseil municipal du 18 mars 2019,

Vu la décision modificative n°1/2019 adoptée par délibération n°2019_020 du conseil municipal du 16 mai 2019,

Vu la décision modificative n°2/2019 adoptée par délibération n°2019_042 du conseil municipal du 10 décembre 2019,

Considérant que le conseil municipal doit autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montants des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif communal 2020

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Autorisation
		2019	2020
20	Immobilisations incorporelles	17 040.00 €	4 260.00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 200.00 €	2 050.00 €
21	Immobilisations corporelles	330 560.00 €	82 640.00 €
23	Immobilisations en cours	20 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL		375 800.00 €	93 950.00 €

Les crédits ainsi autorisés pour 2020 seront répartis comme suit :

2033	Frais d'insertion	1 260.00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 000.00 €
2041581	Autres groupements	2 050.00 €
2116	Cimetière	25 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	20 000.00 €
2152	Installations de voirie	22 640.00 €
2181	Installation et aménagement divers	15 000.00 €
2313	Constructions	5 000.00 €

Affectation et montants des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif du service assainissement 2020

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Autorisation
		2019	2020
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	7 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	100 000.00 €	25 000.00 €
23	Immobilisations en cours	49 001.16 €	12 250.29 €
TOTAL		179 001.16 €	44 750.29 €

Les crédits ainsi autorisés pour 2020 seront répartis comme suit :

203	Frais d'études	1 000.00 €
208	Autres immobilisations incorporelles	6 500.00 €
2156	Matériel spécifique d'exploitation	25 000.00 €
2313	Constructions	10 000.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 250.29 €

TARIFS 2020 DES LOCATIONS DE SALLES

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer les tarifs pour l'année 2020 comme suit :

- Grande salle des fêtes, habitants de la commune : 190 € la prestation
- Grande salle des fêtes, habitants hors commune : 250 € la prestation
- Petite salle des fêtes, habitants de la commune : 120 € la prestation
- Petite salle des fêtes, habitants hors commune : 170 € la prestation
- Salle de réunion des associations : 100 € la journée
- Vaisselle, habitants de la commune : 30 € la prestation

Vaisselle, habitants hors commune : 40 € la prestation

TARIFS ASSAINISSEMENT 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer les tarifs de l'assainissement suivants :

- abonnement annuel : 95.00 € H.T

- prix du m³ : 1.83 € H.T

Ces tarifs sont applicables au 01 janvier 2020.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident qu'il y a lieu d'effectuer les opérations comptables suivantes sur le budget communal:

Commune

Investissement :

Dépenses :

- 10226 Taxe d'aménagement + 120.00 €

- 202 Frais d'urbanisme - 120.00 €

0 €

Fonctionnement :

Dépenses :

- 65548 Contribution organismes regroupement + 2 200.00 €

- 60632 Fourniture petit équipement - 2 200.00 €

0 €

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES SANCERRE-LERE

Les délégués au syndicat intercommunal de Transports Scolaires Sancerre-Léré ont été élus à bulletins secrets.

Sont élus :

- Nathalie REVERDY, déléguée titulaire
- Valérie CHAMBON, déléguée suppléante

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PEDAGOGIQUE SURY-EN-VAUX VERDIGNY

Par délibération en date du 04 novembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Sury-en-Vaux au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Sury-en-Vaux Verdigny créé par arrêté préfectoral n°2014-1-1270 en date du 18 décembre 2014.

Le conseil syndical s'est réuni le 28 octobre 2019 pour décider les modifications statutaires suivantes :

- Redéfinition des compétences

En application de l'article L35212-1 du code général des collectivités territoriales, le syndicat exercera, de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences scolaires et périscolaires pour :

- a) Fournitures scolaires des classes primaires et de la classe maternelle
- b) Nettoyage des bâtiments scolaires et périscolaires : salles de classe, cantine et garderie
- c) Prise en charge des frais de transport pour les sorties scolaires (dont sorties piscine)

- d) Prise en charge des frais de transport école/cantine le midi
- e) Gestion du personnel hors Education Nationale : personnel de surveillance de la cantine et de la garderie périscolaire, ATSEM, animateurs, cantinière et secrétaire
- f) Achats de petit matériel et mobilier pour la cantine et la garderie

Les travaux d'entretien des bâtiments (fonctionnement et investissement) restent à la charge de chaque commune adhérente au syndicat pour ses locaux respectifs.

- Transfert du siège social

L'article 3 est modifié comme suit : le siège du syndicat est fixé à la mairie de Verdigny, 14 rue Saint Vincent 18300 VERDIGNY

- Modification des critères de calcul des contributions

Il est proposé de répartir les contributions des communes membres en fonction du nombre d'enfants habitants de chaque commune et pour les enfants hors de ces communes, à part égale. Le nombre d'enfants sera pris en compte à la rentrée scolaire de septembre pour le calcul.

L'article 6 est modifié comme suit : La contribution des communes adhérentes aux dépenses du syndicat de communes est calculée comme suit :

- Répartition entre chaque commune, en proportion du nombre d'élèves habitants de celle-ci à la rentrée de septembre
- Pour les élèves habitants hors des 2 communes membres, à part égale entre chacune des 2 communes membres

La répartition sera révisable en fonction des effectifs à chaque rentrée scolaire en septembre N-1 pour le budget année N.

Ces modifications prennent effet au 1^{er} janvier 2020. Les membres du conseil municipal demandent que, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la modification des articles des statuts, proposée et votée par le conseil syndical du regroupement pédagogique lors de sa réunion du 28 octobre 2019 selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

DIVERS

Restauration de l'église

Pour faire suite à notre demande, Madame Christelle AUROY a remis son chiffrage pour les travaux sur l'électricité et le chauffage de l'église. Le montant supplémentaire à l'étude initiale s'élève à 40 000.00 € HT.

Le plan de financement provisoire est mis à jour suite aux différents éléments reçus à ce jour :

Dépenses		Recettes	
Travaux de restauration	673 000.00 €	DRAC 40 %	269 200.00 €
Maitrise d'œuvre	60 570.00 €	Fonds incitatif et partenarial 15%	100 950.00 €
Frais divers	2 000.00 €	CG 20%	134 600.00 €
		Mission Bern	7 500.00 €
		Subvention Fond. patrimoine	7 500.00 €
		Souscription	7 500.00 €
		Crédit Agricole	2 700.00 €
		Budget communal	205 620.00 €
Total HT	735 570.00 €	TOTAL HT	735 570.00 €
TVA 20%	147 114.00 €	TVA 20%	147 114.00 €
TOTAL TTC	882 684.00 €	TOTAL TTC	882 684.00 €

Une association créée le 26 novembre 2019, dont le président est Monsieur Régis JOUAN, prend le relais de la commune pour la récolte de fonds au travers de futures animations.

La collecte de bouteilles de vin est organisée auprès des vignerons, les dons pourraient être stockés chez Monsieur JOUAN.

Madame le Maire propose de mettre en vente des tuiles afin que les administrés puissent y écrire des messages qui pourront être lus par les générations futures.

Convention avec la SPA

Les membres du conseil décident de ne pas donner suite à la convention de mise en fourrière des chiens errants proposée par la SPA.

Plan de la commune

Quelques éléments du plan sont à modifier :

- il manque le numéro 33 sur le tableau des vignerons Domaine Jean et Thierry MOINDROT Cellier de la Chapelle Saint Romble
- sur le numéro 37, il faut supprimer le "d" à Régis
- il faut supprimer le logo Garage
- il faut changer le nom de rue en C3 Rue des Vignes Blanches, en lieu et place de la rue des Coudrats
- il faut mettre le logo "Vous êtes Ici" sur le plan général
- au Chezal Girard, il faudrait que la fin de route puisse rentrer dans le cadre général (vigneron + terrassier), quitte à couper un bout de route
- il faudrait essayer de diminuer la taille des rectangles jaunes des lieux-dits
- il faudrait inverser les 2 "verts", pour que le plan soit sur le vert le plus clair
- il faut grossir les feuilles de vignes indiquant les vignerons et mettre un vert un peu plus foncé si possible

SIRP

Le conseil syndical envisage la création de 2 postes, adjoint technique et adjoint d'animation, pour embaucher Madame Aline Dussart.

Les maîtresses sont d'accord pour que nous retirions les barrières devant l'école. Elles devront être remplacées par un autre dispositif de sécurité. Conseils seront pris auprès de la gendarmerie.

Assainissement Les Egrots

Le dossier de l'assainissement des Egrots est toujours en cours d'instruction par la préfecture. Le conseil décide d'attendre un écrit de leur part avant de prendre une quelconque décision.

Madame Sonia Raimbault propose de réunir les 2 conseils municipaux de Sury et Verdigny pour discuter des dossiers communs.

Renseignements seront pris auprès de la trésorerie pour savoir sur quel budget et quelle imputation de dépense pourrait être remboursée la somme due à Verdigny.

Plaque de rue Les Egrots

Monsieur Philippe Raimbault, président du syndicat viticole de Sury, a interpellé le maire à propos des futurs travaux du chemin de la Guiberte pour lesquels 3 viticulteurs du village des Egrots refusent de participer financièrement.

La raison exprimée par ces 3 viticulteurs est leur mécontentement quant au nom de rue (rue des Coudrats) attribué au moment de la dénomination des rues des hameaux. Pour rappel, il avait été décidé d'utiliser les noms cadastraux des parcelles jouxtant les villages, ce qui a été le cas pour le village des Egrots.

Monsieur Yann Raimbault explique que le chemin de la Guiberte est fortement dégradé et qu'il devient dangereux à la circulation.

Après discussion, afin de ne pas bloquer ce projet d'intérêt public, le conseil décide de modifier le nom de rue initial en rue des Vignes Blanches.

Divers

Madame Valérie CHAMBON présente le projet de bulletin municipal. Le plan de la commune sera inséré en page centrale.

Madame Nathalie REVERDY demande l'achat et la pose d'un panneau interdit aux poids lourds de plus de 19 tonnes pour la rue d'Orléans.

Le goûter de Noël aura lieu le jeudi 19 décembre, des affiches seront apposées dans les hameaux et pourront être distribuées par les conseillers. Le spectacle équestre ne pourra se tenir que s'il ne pleut pas.

Monsieur Jean-Claude Derbier revient d'une réunion de SDE 18 pour laquelle le quorum n'était toujours pas atteint. 15 millions d'euros ont été distribués aux collectivités territoriales. Au vu des dégradations sur les bornes de recharge, une commission sera créée pour étudier ce problème.

Le repas du conseil aura lieu le vendredi 31 janvier.

Yann informe les membres du conseil de sa décision de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales.